

DESCRIPTION DES NORMES PROTECTION DE LA TÊTE

EN 397 Casques de protection pour l'industrie

Les casques de protection pour l'industrie conformes à EN 397 font partie des casques de sécurité les plus courants dans la construction et le secteur manufacturier. Ils protègent contre les chutes d'objet et leurs conséquences, par ex. les blessures cérébrales ou fractures de crâne. Ils offrent une protection suffisante pour la plupart des activités sur le chantier, car ils respectent les exigences fondamentales d'EN 397 pour l'amortissement vertical des chocs, la résistance à la perforation (causée par des objets pointus et arêtes vives), de même que la résistance aux flammes. La jugulaire se relâche à une force min. de 150N et max. de 250N.

EN 812 Casquettes anti-heurt pour l'industrie

Les casquettes anti-heurt protègent seulement contre des objets fixes durs. Elles ne remplacent pas le casque de protection pour l'industrie selon EN 397. Il est donc interdit de porter des casquettes anti-heurt pour les travaux pour lesquels des casques de protection industriels sont prescrits.

DURÉE DE CONSERVATION DES CASQUES ?

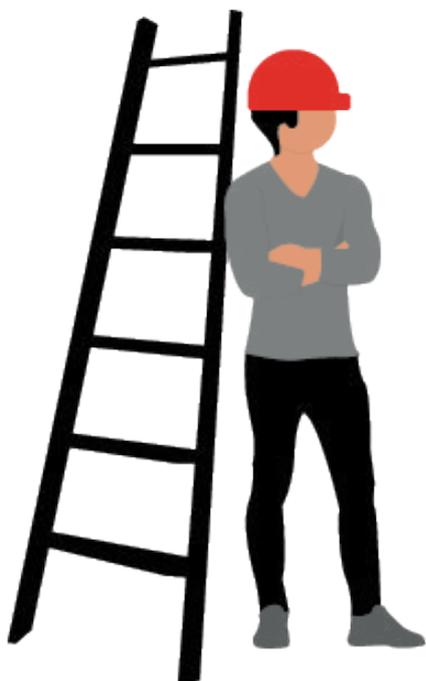
LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES OU EFFETS MÉCANIQUES NE SONT PAS LES SEULS FACTEURS DE VIEILLISSEMENT DU CASQUE DE PROTECTION – LE MATÉRIAU LUI-MÊME DEVIENT POREUX OU CASSANT AU FIL DU TEMPS. **LA PROTECTION DE LA TÊTE VIEIL-LIT DONC AUSSI SANS SOLlicitATIONS RÉGULIÈRES. PRENEZ LA BONNE DÉCISION CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE VOTRE CASQUE.**



Quand devrait-on procéder au remplacement ? Tenez compte des indications du fabricant.

Vous utilisez des casques de protection pour les chantiers ? Sachez qu'ils sont principalement constitués de matières synthétiques thermoplastiques et tenez compte des marquages suivants : PE, PC, PA, ABS, PP-GF, PC-GF ou HDPE. Recommandation pour les casques constitués de tels matériaux : remplacement tous les quatre ans en cas d'utilisation régulière !

Pour les casques de protection industriels en matières synthétiques duroplastiques ayant le marquage UP-GF ou PF-SF, un remplacement est recommandé tous les huit ans en cas d'utilisation régulière.



ATTENTION – IL FAUT IMMÉDIATEMENT REMPLACER LE CASQUE DANS LES CAS SUIVANTS :

Si le casque subit un choc dur : le remplacer immédiatement ! Pourquoi ? La stabilité de la protection de la tête est considérablement réduite en cas de modification de la structure moléculaire du plastique ou de fissures capillaires. Souvent, ces changements ne sont pas visibles ! Un endommagement manifeste du casque exige un remplacement immédiat.